

Exploitation maraîchère à Chabreloche

Appel à projets

Présentation de la collectivité et de son contexte agricole

La Communauté de communes de la Montagne thiernoise (CCMT) est composée de **9 communes** (Arconsat, Celles-sur-Durolle, Chabreloche, La-Monnerie-le-Montel, Palladuc, Sainte-Agathe, Saint-Victor-Montvianeix, Viscomtat et Vollore-Montagne), représentant **un peu moins de 8 000 habitants**. Elle s'étend sur environ 20 000 ha, dont un peu moins de **4 000 ha de SAU**.

Le diagnostic du contexte agricole local mène aux conclusions suivantes :

- Une grande diversité des utilisateurs de foncier au sein de la Communauté de communes, la présence d'exploitants extérieurs au territoire et l'éclatement des structures au sein même de la Montagne thiernoise, induisent une situation agricole complexe. L'accès au foncier et sa transmission sont ainsi difficiles.
- Les faibles perspectives de remplacement des exploitants de plus de 55 ans, risquent de compromettre la capacité de maintien d'actifs agricoles sur le territoire à moyen terme. La fermeture des paysages entamée après guerre, risque ainsi de s'accroître à l'avenir.
- Seule une politique de maîtrise foncière ambitieuse combinée à une volonté de soutenir l'installation pourront permettre de limiter les risques d'abandon de l'activité agricole sur le territoire de la Montagne thiernoise.

Contexte du projet

Dans l'objectif d'aménager l'EHPAD de Chandalon, la Communauté de communes a acheté en 2000 les parcelles AB98 et AB99 sur Chabreloche, ainsi que les parcelles AS239 et AS256 sur Arconsat. Sur les 5,94 ha ainsi acquis, 1,53 ha sont actuellement aménagés pour les besoins de la maison de retraite, le reste étant actuellement en friche. Au Nord-ouest de l'établissement, 2 ha de friche semblent pouvoir être réhabilités et valorisés par une activité agricole.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de l'EHPAD Les Chatilles à La-Monnerie-le-Montel, une étude des possibilités d'approvisionnement en produit locaux pour la cuisine centrale desservant différents services de la CCMT (deux EHPAD, un service de portage de repas, deux ALSH, une crèche), est en cours.

Ainsi, il est proposé de réhabiliter les terres en friche autour de Chandalon, et de viser leur valorisation par une activité maraîchère, une partie de la production pourra alimenter la cuisine centrale de la CCMT.

Souhaits de la CCMT

La CCMT souhaite que les parcelles concernées soient valorisées par une activité maraîchère, dont une partie de la production pourra éventuellement servir à approvisionner la cuisine centrale de la CCMT.

Selon les souhaits des candidats, la CCMT pourra éventuellement remettre en état d'exploiter les parcelles et investir dans la construction d'un bâtiment pour les besoins de l'exploitation (lavage et stockage de légumes, hangar pour le matériel...). Dans ce cas, l'exploitation sera louée en tant que ferme intercommunale.

La CCMT reste ouverte à toute proposition, tant en ce qui concerne l'exploitation maraîchère, que les activités annexes qui pourraient être développées : animation auprès des pensionnaires des EHPAD, des enfants du territoire...

Description du foncier

Les parcelles concernées sont les suivantes : AB99 sur Chabreloche et AS239 et AS256 sur Arconsat. La superficie totale est de 3,67 ha, dont 2 ha semblent pouvoir être utilisés pour du maraîchage. Elles se situent à une altitude de 640 m et sont orientées sud-ouest. Un petit cours d'eau coule au sud. Elles se situent à proximité immédiate du centre de Chabreloche.

L'appréciation des potentialités agronomiques du terrain (fonction de la nature du sol, de l'exposition, du climat...) est à la charge du candidat.

Profil recherché

Nous recherchons un candidat ayant une formation agricole, sensible à l'environnement, intéressé par les circuits courts et le contact avec les consommateurs. Une expérience en maraîchage est souhaitée. Nous cherchons un candidat avec un projet mûri et ayant déjà analysé ses capacités financières (une étude de faisabilité serait un plus).

Nous étudierons également les projets proposés par des associations œuvrant dans le domaine agricole.

Comment répondre à cet appel à projet ?

Les projets doivent parvenir, sous format papier, **avant le 30 avril 2014, 12 heures**, à l'adresse suivante :

M. le Président
Communauté de communes de la Montagne thiernoise
Pont de Celles
63250 CELLES-SUR-DUROLLE

Pièces à fournir :

- un CV ;
- une lettre de candidature ;
- un mémoire explicatif du projet proposé, comprenant une approche financière.

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce projet, vous pouvez contacter Pierre-Emmanuel MULOT, chargé de mission à la Communauté de communes, par téléphone au 04-73-51-89-93, ou par mail à l'adresse pe.mulot@ccmt.fr.